

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé

**Décision DG n° 2015-344 du 4 décembre 2015 portant habilitation d'inspecteurs
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1530916S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et
livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2015-343 du 4 décembre 2015 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence
nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont
habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence natio-
nale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent:

M. Yann MESLIER, docteur en immunologie.

Mme Gaëlle WEISS, docteur en pharmacie.

Mme Aurélie DEMARCO, titulaire d'un DESS en analyse chimique et sensorielle appliquée.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au
Bulletin officiel du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 4 décembre 2015.

Le directeur général adjoint,
E. DELAS